



COSAWOH
**COOPERATION TO
SAVE THE WORLD
AND HUMANITY**

**POLITIQUE DE SUIVI, EVALUATION
ET APPRENTISSAGE DE L'ONG
COSAWOH**

Version révisée 2025

Politique de suivi, évaluation et apprentissage de l'ONG COSAWOH

Cette politique établit les principes, les processus et les outils permettant à COSAWOH de mesurer ses performances, d'analyser ses résultats et de capitaliser les apprentissages pour améliorer continuellement ses interventions.

1. Contexte et objectifs

Cette politique répond à la nécessité pour COSAWOH de démontrer la pertinence, l'efficacité et l'impact de ses programmes auprès des bénéficiaires, des partenaires et des bailleurs de fonds.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Mettre en place un cadre commun garantissant la rigueur méthodologique du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (SEA).
- Assurer la collecte, le traitement et l'analyse de données fiables et pertinentes.
- Favoriser la prise de décision fondée sur les preuves et l'adaptation rapide des interventions.
- Renforcer les capacités internes et partager les bonnes pratiques.

2. Champ d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des projets et programmes pilotés ou cofinancés par COSAWOH, quels que soient :

- La thématique (nutrition, santé, éducation, environnement).
- Le type d'intervention (urgence, reconstruction, développement).
- La localisation géographique (est de la RDC et autres zones d'intervention).

3. Définitions clés

Terme	Définition
Suivi (monitoring)	Collecte régulière de données sur les activités et les indicateurs de performance.
Évaluation	Analyse périodique et systématique de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact.
Apprentissage (learning)	Processus d'identification, de partage et d'intégration des enseignements tirés.
Indicateur	Mesure quantitative ou qualitative utilisée pour suivre les progrès.
Plan de SEA	Document détaillant la stratégie, les indicateurs, les méthodes et le calendrier.
Boucle d'apprentissage	Cycle continu de réflexion, d'adaptation et de partage des pratiques.

4. Principes directeurs

- Intégration systématique du SEA dans toutes les phases du projet.
- Participation active des équipes terrain et des parties prenantes.
- Transparence dans la méthodologie, les résultats et les limites.
- Respect de l'éthique, de la confidentialité et du consentement éclairé.
- Approche axée sur l'impact durable et l'adaptation continue.
- Partage régulier des enseignements pour renforcer l'innovation.

5. Gouvernance et responsabilités

Instance / Acteur	Rôle et responsabilités
Conseil d'administration	Validation de la politique SEA et arbitrage des grandes orientations.
Direction générale	Supervision du dispositif, alloue les ressources et veille à sa mise en œuvre.
Comité SEA	Coordination transversale, relecture des plans, validation des méthodologies et des rapports.
Chargé(e) M&E	Élaboration du plan de SEA, encadrement technique, suivi de la collecte et de l'analyse.
Coordonnateur(trice) de projet	Mise en œuvre opérationnelle, animation de la collecte terrain et remontée des données.
Partenaires et communautés	Contribution aux discussions de conception, validation des indicateurs et feedback continu.

6. Cadre méthodologique SEA

6.1 Élaboration du plan de SEA

1. Clarification de la théorie du changement et des objectifs spécifiques.
2. Sélection d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporels).
3. Définition des sources de données, des outils et du calendrier de collecte.
4. Attribution des responsabilités pour chaque indicateur.

6.2 Collecte de données

- Outils : questionnaires papier/en ligne, guides d'entretien, grilles d'observation, applications mobiles.
- Fréquence : hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou annuelle selon l'indicateur.
- Contrôle qualité : sessions de formation, doubles enquêtes, vérifications terrain.

6.3 Analyse et interprétation

- Méthodes : analyses descriptives, comparaisons avant/après, triangulation des sources.
- Logiciels : tableurs, plateformes SIG, outils spécialisés de M&E.
- Validation : réunions de revue interne, ateliers de restitution avec les parties prenantes.

6.4 Reporting

- Rapports internes : bulletins mensuels, tableaux de bord MIS, notes de synthèse pour la direction.
- Rapports externes : rapports semestriels ou annuels pour bailleurs, newsletters et infographies.
- Formats : PDF, présentations, tableaux de bord interactifs.

6.5 Apprentissage et capitalisation

- Ateliers de capitalisation et de retours d'expérience (REX) à chaque jalon clé.
- Fiches de bonnes pratiques diffusées sur l'intranet.
- Webinaires et sessions de partage interprojets.

7. Cycle SEA et boucles d'apprentissage

1. Planification et conception
2. Collecte et suivi
3. Analyse et rapport
4. Réflexion collective
5. Ajustement des stratégies
6. Documentation et diffusion

Ce cycle se répète à chaque phase majeure du projet, garantissant une adaptation continue.

8. Outils et systèmes d'information

Outil / Plateforme	Usage principal
Registre des indicateurs	Centralisation des définitions et résultats des indicateurs.
Système de gestion de données (MIS)	Stockage sécurisé et interfaçage avec les outils analytiques.
Tableau de bord interactif	Visualisation en temps réel des progrès et alertes.
Bibliothèque REX	Base de connaissances pour capitaliser les apprentissages.

9. Éthique, confidentialité et qualité des données

- Obtention systématique du consentement éclairé des participants.
- Anonymisation et stockage sécurisé des données sensibles.
- Respect des standards humanitaires (IATI, SPHERE) et des exigences des bailleurs.
- Mécanismes de contrôle interne et audit externe périodique.

10. Renforcement des capacités

- Formations annuelles sur les méthodologies SEA et les outils numériques.
- Coaching sur site et accompagnement des nouveaux chargés M&E.
- Modules e-learning et guides pratiques disponibles en français et en anglais.

11. Utilisation des résultats et prise de décision

- Réunions trimestrielles de pilotage pour ajuster les orientations stratégiques.
- Intégration des recommandations dans les plans de travail annuels.
- Présentation des enseignements clés aux bailleurs et aux communautés.

12. Révision et amélioration continue

- Évaluation annuelle de la pertinence et de l'efficacité de la politique SEA.
- Enquêtes de satisfaction auprès des équipes projet et des parties prenantes.
- Mise à jour semestrielle des outils, indicateurs et méthodes en fonction des retours d'expérience.

13. Entrée en vigueur

Cette politique entre en vigueur après approbation du conseil d'administration et sera revue obligatoirement tous les 24 mois.